Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 038-213805161-20261017-26DEC054-AU

décision du maire
N°26DEC054
15 octobre 2026

Pôle ressources
Service juridique

Pages :
1/1

Pièce jointe :
Avenant n°1

Télétransmis en préfecture le :

Signature de l'avenant n°1 au marché n°2024FCS02 « FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS QUOTIDIEN EN LIAISON FROIDE, AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES DE LA COMMUNE DE LA TRONCHE »

Le maire de la Ville de La Tronche,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 portant délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le marché n°2024FCS02 relatif à la fourniture et la livraison de repas quotidien en liaison froide, au domicile des personnes âgées et handicapées de la commune de La Tronche, notifié le 24/06/2024 à l'entreprise TRAIT'ALPES,

Vu le projet d'avenant n°1,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par avenant la modification de l'indice de révision des prix suite à l'arrêt de la série n° 001763782 – services de nettoyage publié par l'INSEE et par conséquent la modification de la rédaction de l'article 5.2 « Modalités de variation des prix » du CCAP ;

Décide

Article 1 : de signer l'avenant n°1 au marché « fourniture et la livraison de repas quotidien en liaison froide, au domicile des personnes âgées et handicapées de la commune de La Tronche » relatif à la modification de l'indice de révision des prix avec l'entreprise **SAS TRAIT'ALPES, ZI 378 rue des vingt Toises, 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX**

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

Signé par : BERTRAND SPINDLER
Date : 17/10/2026
Qualité : MAIRE

Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr